

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER Québec, le 10 janvier 2001

Monsieur Jean-Marc Bolduc  
2865, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Saint-Georges (Québec) G5Y 5P9

**OBJET :** Projet d'aménagement d'un barrage sur la rivière  
Chaudière à la hauteur de Saint-Georges par *Rendez-  
Vous à la rivière pour l'an 2000*

Monsieur,

À la suite de nos plus récents échanges, le promoteur m'a fait parvenir par télécopieur une lettre d'explications au sujet de l'information apparaissant sur le document cartographique signé par l'arpenteur-géomètre Richard Poulin. La lettre du promoteur est accompagnée d'une copie de la résolution n° 2001-637 de la Ville de Saint-Georges. Adoptée le 8 janvier, cette résolution confirme que la Ville n'a l'intention de construire ni sentier piétonnier, ni rampes de mise à l'eau le long de la rive ouest de la rivière Chaudière, sur les propriétés privées.

Si les documents complémentaires ci-joints et ceux que je vous avais envoyés le 4 janvier vous satisfont, je vous demanderais de bien vouloir dater et signer la lettre de retrait de demande d'audience que j'ai préparée à votre intention et de me la retourner le plus tôt possible dans l'enveloppe pré-adressée jointe à mon dernier envoi. Nous acheminerons alors cette lettre à son destinataire, le ministre de l'Environnement.

Par contre, si les documents envoyés par le promoteur ne répondent pas à vos préoccupations, je vous saurais gré de m'en aviser le plus tôt possible.

1/2

Vous remerciant de votre coopération et de votre empressement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le médiateur,

Jean Paré

c.c. : M. Claude Lemieux, président, Corporation Rendez-Vous à la rivière  
M. Marcel Grondin, Ville de Saint-Georges